

CAP Peinture en carrosserie en 1 an

Niveau V



Le titulaire de ce CAP peut intervenir dans tout type d'entreprise de réparation de carrosseries de véhicules automobiles, de cycles et de motocycles, de matériel aéronautique, ferroviaire, maritime, agricole ou de travaux publics.

Le cœur de son activité réside dans la préparation des surfaces et la mise en peinture des éléments. Son action est complémentaire de celle du carrossier, qui

effectue les opérations de restructuration et de redressage de la carrosserie.

Formation :

Pré-requis : être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP) minimum dans le domaine de l'automobile.

Durée de la formation 1 an essentiellement des cours et TP professionnels, dont 12 semaines de stage en entreprise.

A partir de 2019

Les parcours de formation mixtes dans les établissements de l'Éducation nationale offrent la possibilité aux jeunes de commencer leur formation professionnelle sous statut scolaire puis de l'achever en apprentissage ou inversement. Un baccalauréat professionnel par exemple peut se préparer la première année sous statut scolaire et les deux années suivantes sous contrat d'apprentissage ou bien les deux premières années sous statut scolaire puis la dernière année sous contrat d'apprentissage. Par ailleurs, des jeunes dont le contrat d'apprentissage serait rompu peuvent terminer leur formation sous statut scolaire. Pour les jeunes, ce dispositif leur permet de rester dans le même établissement lorsqu'ils changent de statut (scolaire ou

apprentissage).

